



Direction Emploi Développement des
Compétences

Décision n° 2023-16

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chargé d'animation des métiers de coordination des interventions sur l'espace public à la Mission Gouvernance Coordination Territoriale

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2022-514 du 11 juillet 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Nantes centralité un emploi de chargé d'animation des métiers de coordination des interventions sur l'espace public à la Mission Gouvernance Coordination Territoriale, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel.

Les activités sont les suivantes :

Gérer l'application « Kadri Arrêté » (appelé en interne Octavia) et le suivi de l'activité.

- Assurer la fonctionnalité de l'application et être à l'écoute des utilisateurs, services de Nantes Métropole et partenaires externes (communes, concessionnaires, prestataires), et les accompagner sur l'utilisation, en lien avec le prestataire.
- Organiser les formations des nouveaux utilisateurs par le prestataire
- Animer des formations complémentaires, suivant le besoin des utilisateurs internes ou externes sur l'outil et/ou en lien avec l'accompagnement au changement
- Organiser des campagnes de test à chaque évolution de l'outil Octavia, en lien avec les pôles de proximité en pré-production
- Mettre à jour des paramètres de l'application, tels que les comptes utilisateurs, les actes administratifs ou encore les modifications des rubriques suivant les besoins des intervenants, en lien avec le prestataire.
- Mettre à jour la documentation utilisateur adaptée selon le besoin (tutoriels / guides existants).
- Participer au réseau des utilisateurs de Kadri Arrêté, autres collectivités utilisatrices au niveau national.
- Participer à la coordination des projets en cours avec le DRN (Département des Ressources Numériques) en groupe projet et faire le lien avec des interfaces liées à d'autres applications de Nantes Métropole ou externes (ex. Open Data, ...).

Contribuer à des actions liées à des dossiers transversaux relatifs à la programmation et coordination de chantier au sein de la Mission Gouvernance et Coordination Territoriale.

- Être l'interlocuteur privilégié auprès des intervenants pour les questions relatives à leur organisation et animer des ateliers thématiques autant que de besoin (ex. harmoniser des pratiques,...)
- Animer le réseau des cellules de coordination des pôles de proximité.

Contribuer aux actions de communication

- Faire le lien avec la communication travaux aux usagers, avec les services chargés de la communication aux usagers de la DGIRC (Direction Générale Information et la Relation aux Citoyens).
- Être force de proposition pour améliorer la communication autour d'Octavia et la rendre attractive pour les utilisateurs (de type forum, espace co, ...)

Décide,

Article 1 : L'emploi de chargé d'animation des métiers de coordination des interventions sur l'espace public à la Mission Gouvernance Coordination Territoriale, est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire de technicien territorial, à savoir au minimum / IB 389 et au maximum / IB 597, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2022,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

mis en ligne le :

09 MARS 2023

Fait à Nantes, le **27 FEV. 2023**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20230227-2023_16DEC-AU
Date de télétransmission : 09/03/2023
Date de réception préfecture : 09/03/2023